

oui malgré moi car je n'ai pas voulu le laisser à l'abandon ou le loué mais j'en ai marre d'assumer ttes les charges copro, impots, ect.....car monsieur mon ex se déclare toujours chez moi, il s'avère qu'il a beaucoup de créanciers à sa recherche;

Par **Domil**, le **10/06/2011** à **20:25**

[citation]oui j'y vis à mon insu; là je déménage en juillet et l'appartement est au 2 noms, je ne l'ai jamais empêché d'y vivre.[/citation] aucune importance, vous vivez seule dans le logement en indivision, vous devez donc à l'autre indivisaire une indemnité d'occupation durant toute la période où vous y avez vécu seule.

[citation]car monsieur mon ex se déclare toujours chez moi[/citation] parce que vous le voulez bien

Par **bamboo30**, le **10/06/2011** à **20:39**

ça je le sais je ne suis pas idiote c'est aussi pour ça que je part, par contre vous trouvez peut être cette situation drôle mais moi ça ne me fait pas rire j'ai tjs payer mes dettes ainsi que la part de mon crédit et parce que monsieur décide de partir sans prévenir il faudrait que je paye tout, je trouve ça un peu facile. Ce mec est un escrocs qui s'est enrichie sur mon dos en me volant et en volant tous les organismes possible tel que les assedics, les impots,bouygues et j'en passe..... donc si c'est pour me répondre que c'est de ma faute merci de passer votre chemin.....